

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Définition :

Les termes ci-dessous définis auront la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

Par « **Client** » : Il faut entendre toute personne physique ayant la qualité de consommateur ou de personne morale ayant la qualité de professionnel ayant commandé une prestation auprès d'AUXSYMA.

Par « **Equipement** » : Il faut entendre les équipements identifiés aux conditions particulières, à savoir un camion aménagé dans lequel est intégré des tireuses à bière et sur option, les accessoires tels que des mange-debout et/ou des barnums. Ces équipements sont loués pour une durée déterminée, avec ou sans prestations accessoires.

Par « **Prestation accessoire** » : Il faut entendre les prestations accessoires telles que le service de boissons.

Par « **AUXSYMA** » : AUXSYMA, SARL unipersonnelle au capital social de 1500 €, dont le siège social est situé au DOUE LA FONTAINE 10 B RUE DE LA RIFFAUDIERE 49700 DOUE-EN-ANJOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 939 752 796.

Adresse électronique : davidgabillard@hotmail.com

Par « **Conditions Générales de Services** » : désignent les présentes conditions générales qui s'appliquent à tous les contrats conclus entre AUXSYMA et ses Clients, également dénommées « CGS ».

1- Application, opposabilité, modification des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales s'appliquent de façon exclusive à tous les contrats conclus entre AUXSYMA et les Clients.

L'offre de service destinée aux Clients est une offre de location de courte durée d'un ou plusieurs Equipement(s) avec possibilité de souscrire à des prestations complémentaires pour le Client.

Le contrat est formé entre AUXSYMA et le Client, le contrat est constitué des conditions particulières (devis) et des présentes conditions générales de service. Ces conditions générales de services visent à communiquer les informations précontractuelles au Client.

Le fait qu'AUXSYMA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes conditions générales de services applicables sont celles en vigueur au moment de la conclusion du contrat et acceptées par le Client. AUXSYMA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables seront celles en vigueur à la date de signature du contrat.

2- Consentement

2-1 Etablissement du contrat

Afin de pouvoir souscrire au contrat de location, le Client doit préalablement faire une demande de location en contactant AUXSYMA.

AUXSYMA indiquera si l'Equipement est disponible par retour de courrier électronique.

AUXSYMA se réserve le droit de refuser une demande de location si les conditions nécessaires à la réservation ne sont pas réunies notamment, si le Client ne pouvant verser le dépôt de garantie visé par les présentes ou en cas d'indisponibilité de l'Equipement demandé.

Le contrat de location ne sera conclu qu'à compter de la signature des deux parties. Le Client devra s'acquitter des arrhes et du montant du dépôt de garantie.

La location s'entend par jour. L'Equipement est loué pour une durée minimum de 3 heures. Le contrat précise la durée de location, de la date/horaire de mise à disposition de l'Equipement et de fin de location.

AUXSYMA assure systématiquement la livraison et la reprise de l'Equipement sur le lieu de l'évènement.

2-3 Droit de rétractation du consommateur

En cas de conclusion du contrat à distance, le Client ayant la qualité de consommateur, au sens du Code de la Consommation a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours, à compter de la conclusion du contrat.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à AUXSYMA, sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation du présent contrat, le Client rembourse tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour de l'information de la décision de rétractation du présent contrat. AUXSYMA procède au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais supplémentaire.

Si le Client a demandé de commencer la prestation de location pendant le délai de rétractation, le Client ne pourra plus se rétracter.

Le Client reconnaît que le droit de rétractation est exclu pour les contrats « ***De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel*** »

3- Modifications-Annulation

3.1 Demande de report par le Client

Si le Client demande le report de la date de la prestation à une date ultérieure, il doit pour cela, en avertir par écrit AUXSYMA au minimum 60 jours calendaires avant la date prévue de la prestation. AUXSYMA acceptera ou refusera le report de la date prévue suivant les disponibilités des Equipements.

3.2 Report par AUXSYMA pour évènement de force majeure (art 1218 du Code Civil)

AUXSYMA se réserve le droit de reporter la date de la prestation jusqu'au dernier moment en cas de survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

AUXSYMA informera le Client dans les plus brefs délais, bien que le report puisse intervenir le jour même.

Le Client aura le choix de reporter la prestation à une date ultérieure en fonction des disponibilités d'AUXSYMA ou d'annuler la prestation sans frais, il sera intégralement remboursé de l'intégralité des sommes versées.

3.3 Annulation par le Client

Tout devis de location accepté par le Client est ferme.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit et adressée à AUXSYMA dans les délais prévus. En cas d'annulation par le Client, AUXSYMA conserva l'intégralité des arrhes versées.

En cas d'annulation par le Client, justifiée par la survenance d'un cas de force majeure, le Client pourra reporter la date de location suivant les disponibilités ou annuler sa réservation. Dans ce dernier cas, il sera remboursé du montant des arrhes versées. Le mauvais temps (sauf conditions climatiques exceptionnelles telles que des prévisions d'orage violent, de tempête) ne s'entend pas d'une condition légitime, d'un cas de force majeure ou fortuit ouvrant droit à report ou annulation avec remboursement des arrhes.

4- Tarifs et paiement

4.1 Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes toutes taxes comprises, fermes.

Le matériel est loué pour une durée minimum de trois heures. La prestation prend fin à la date et l'horaire précisé au contrat.

Le service de location ne comprend pas la fourniture des consommables qui font l'objet d'une vente. Le Client est informé que tout fût percuté (à savoir quand la capsule est enlevée ou défaite) est considéré comme entamé donc facturé au tarif unitaire figurant sur le devis. Dans le cas contraire, le fût est repris et non-facturé par AUXSYMA.

4.2 Modalités de paiement

Le règlement se fait suivant les modalités suivantes :

- Par chèque bancaire ;
- Par carte ou virement bancaire.

Les échéances de paiement sont précisées au devis.

A défaut de règlement dans les délais ci-dessus précisés, AUXSYMA pourra après 7 jours après mise en demeure, restée infructueuse, résilier de manière anticipée le contrat aux torts du Client. AUXSYMA sera libérée de ses engagements et pourra remettre l'Equipement en location, et conserver les arrhes versées par le Client au titre d'indemnité.

4.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement ou d'impayé, le Client accepte expressément la déchéance du terme pour les factures non échues et la résiliation du contrat de plein droit. Le dépassement du délai de paiement fait courir de plein droit à l'encontre Client, des intérêts moratoires à trois fois le taux légal en vigueur, dès le premier jour de retard. Le Client ayant la qualité de professionnel sera tenu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012 et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

5 – Livraison-Restitution

5.1 AUXSYMA livre l'Equipement à l'adresse renseignée par le Client, à la date et à l'horaire convenus entre les Parties.

AUXSYMA ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison, dus à toute raison indépendante de sa volonté ni de leurs conséquences directes ou indirectes. Elle n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

Dans le cas où le Client a souscrit uniquement à la location de l'Equipement sans service de bar, les Parties vérifient le bon fonctionnement et l'état de l'Equipement lors de sa remise. Toute réserve sur l'état de l'Equipement doit être indiquée sur l'Etat contradictoire lors de sa signature. À défaut de réserves, l'Equipement ainsi que les éventuels accessoires qui lui sont confiés, sont réputés être en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

L'état contradictoire est une étape indispensable dans le cadre de la location. Il sert à vérifier que l'Equipement est restitué par le Client dans un état similaire à celui dans lequel il se trouvait lors de sa livraison par AUXSYMA.

L'état contradictoire de l'Equipement sera constaté par écrit, que ce soit sous format papier ou sous format électronique ; daté et signé par AUXSYMA et le Client, imprimé ou envoyé par mail pour chacune des parties du contrat.

Au terme de la prestation, le Client doit impérativement restituer l'Equipement. Cette restitution est réalisée par la reprise de l'Equipement par AUXSYMA au lieu de l'évènement. L'Equipement restitué doit être nettoyé, exempt de toute dégradation, détérioration, manquant et accompagné de ses accessoires et éventuelles documentations.

Tout manquant ou dégradation imputable au Client lui sera facturé.

La restitution de l'Equipement doit être impérativement effectuée au jour et à l'horaire prévus. Le Client devra préalablement avertir AUXSYMA de tout retard éventuel. AUXSYMA pourra faire application de la pénalité de retard prévu à l'article 10, si le Client empêche la reprise de l'Equipement.

Au moment de la restitution, un état comparatif de l'Etat contradictoire sera réalisé en présence du Client. Le Client sera redevable des dégradations et des détériorations qu'il a engendrées conformément à l'article 7.

En cas de dommages ou compensations financières constatés, la responsabilité du Client reste engagée jusqu'à indemnisation des dommages causés. AUXSYMA pourra prélever tout ou partie du dépôt de garantie du Client pour couvrir les dommages constatés sur l'Etat contradictoire et/ou en cas de dettes du Client. Si le dépôt de garantie est insuffisant, le Client reste tenu d'indemniser AUXSYMA pour l'intégralité du préjudice subi.

En cas de contestation sur les détériorations relevées ou sur le montant des réparations à effectuer ou du préjudice subi d'AUXSYMA qui aura été notifié au Client, le Client peut adresser ses réclamations par lettre recommandée avec accusé de réception à AUXSYMA dans les 7 jours de la remise de l'Equipement.

6- Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est demandé au plus tard à la remise de l'Equipement. Le montant du dépôt de garantie est identifié aux conditions particulières. Le Client verse le dépôt de garantie au plus tard à la remise du Matériel, par chèque ou par empreinte bancaire ; le montant du dépôt de garantie est fixé à 3000 €. Le dépôt de garantie est encaissé. Le dépôt de garantie ne sera en tout ou partie conservé qu'en cas de manquement par le Client ou usager à ses obligations au titre des présentes conditions générales, en cas de détérioration, dégradation, disparition sur l'Equipement.

Il est destiné à garantir la bonne exécution des obligations mises à la charge du Client. Il sera restitué en intégralité au moment de la restitution de l'Equipement et si aucune somme n'est due à AUXSYMA en application de l'article 7 ci-après. Si le montant du dépôt de garantie est insuffisant, le Client sera redevable du montant de la différence pour couvrir les dommages causés à l'Equipement.

Ce dépôt de garantie est encaissable par AUXSYMA, il ne donne pas lieu à production d'intérêts.

7 - Conditions d'utilisation de l'Equipement

7.1 L'Equipement est destiné exclusivement à un usage personnel au Client, il ne peut pas être sous-loué, vendu, donner en gage ou en nantissement. Il ne peut pas être par le Client ou ses convives.

Le camion aménagé ne peut en aucun cas être déplacé par le Client. La location ne comprend pas le droit de circuler, de conduire le camion aménagé.

7.2 A compter de la remise de l'Equipement, le Client est responsable de l'Equipement dont il assume la garde.

Le Client s'interdit toute utilisation dans des conditions de nature à endommager l'Equipement, notamment ;

- Toute utilisation de l'Equipement pouvant mettre en péril l'utilisateur ou des tiers ;
- Employer l'Equipement loué à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné ;
- En méconnaissance des règles de sécurité ;
- Tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie de l'Equipement pour le modifier ainsi que ses accessoires et/ou d'effectuer des réparations
- Et plus généralement toute utilisation anormale d'un Equipement ou non conforme à la notice d'utilisation ou autre documentation accompagnant l'Equipement ;

Le Client s'engage à prendre toutes les dispositions pour éviter la détérioration, le vol ou la soustraction frauduleuse de l'Equipement. Il s'engage à respecter les règles de sécurité des équipements.

7.3 Les frais liés à l'usure normale sont à la charge de AUXSYMA

En cas de défaillance, panne de l'Equipement en cours de location, le Client devra impérativement cesser immédiatement d'utiliser l'Equipement et prévenir immédiatement AUXSYMA. Le Client ne doit pas effectuer lui-même d'interventions sur l'Equipement ou les faire réaliser par un tiers.

AUXSYMA est apte à juger si une réparation :

- Relève de l'usure normale ou d'un défaut non imputable au Client et est par conséquent à la charge d'AUXSYMA,

- Si la réparation est due à des dommages causés par le Client ou ses convives et est par conséquent à la charge du Client.

En cas de désaccord des Parties, une expertise pourra être menée à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La nature et/ou le montant des indemnités s'établissent, après constatation des manquements par AUXSYMA, comme suit :

- Disparition totale de l'Equipement : le montant déposé au titre du dépôt de garantie sera encaissé à titre de compensation, immédiatement, et le Client sera tenu d'indemniser AUXSYMA dans les conditions ci-après définies.
- En cas de vol au cours du contrat de location souscrit, le Client reste redevable de la totalité du montant engagé au titre du contrat de location en cours, AUXSYMA ne sera pas dans l'obligation de rembourser le montant correspondant au reliquat du contrat en cours. Il appartient au Client de faire la déclaration de vol auprès de son assureur.
- Retard dans la restitution de l'Equipement de l'horaire de fin définie à la souscription du contrat et sans accord réciproque d'un changement de date entre le loueur et le Client : le Client sera redevable du prix journalier de location majoré de 50 % par jour de retard (tout jour commencé sera dû).

Au-delà de 15 jours calendaires de retard, les Equipements et accessoires non restitués et non déclarés volés sont facturés au Client sur la base de la valeur à neuf.

8- Responsabilité

Toute utilisation de l'Equipement contraire aux présentes conditions générales et particulières de location rend le Client responsable des dommages directs et indirects, coûts et frais de justice, qui en sont la conséquence, y compris des dommages causés aux tiers. Le Client est responsable des détériorations sauf usure normale.

Le Client est responsable des dégradations ou des pertes subies par l'Equipement loué.

Le Client doit couvrir sa responsabilité pour les dommages causés en souscrivant une assurance couvrant l'Equipement pris en location. Sans préjudice du paiement intégral du prix de la location, le Client s'engage donc à payer les frais de réparations ou de remplacement de l'Equipement loué, de ses équipements et accessoires. Les réparations seront entièrement à la charge du Client conformément à l'article 7 ci-avant.

Le Client ayant assuré le matériel auprès d'une compagnie d'assurances ou sur ses propres deniers, le préjudice est évalué :

- pour l'Equipement réparable : suivant le montant des réparations déterminé par AUXSYMA.
- pour l'Equipement non réparable ou volé : à partir de la valeur de l'Equipement.

L'indemnisation de l'Equipement par le Client au bénéfice d'AUXSYMA est faite sans délai, sur la base de la valeur de remplacement de l'Equipement à la date du sinistre

En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations prévues par les présentes conditions générales, AUXSYMA peut interrompre à tout moment le contrat et récupérer l'Equipement. Cette interruption de contrat ne peut constituer une inexécution par AUXSYMA de ses obligations susceptibles d'engager sa responsabilité sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

9 – Assurances

Le Client déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation de l'Equipement.

AUXSYMA est assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance BPCE IARD SA.

Sur simple demande, une attestation d'assurance sera remise au Client.

10 - Durée

10.1 Le contrat est conclu à compter de sa signature. La durée de location est celle précisée aux conditions particulières.

La durée est ferme, le Client doit restituer l'Equipement aux dates et heures prévues. Tout dépassement de la durée de la location qui ne serait pas accepté préalablement par AUXSYMA pourrait constituer un détournement pouvant exposer le Client à des poursuites pénales et civiles. Un retard sur l'horaire prévu entraînera pour le Client le paiement d'une indemnité correspondant au prix journalier de location majoré de 50 % par heure de retard (toute heure commencée sera dû).

AUXSYMA se réserve le droit de refuser toute demande de prolongation de la durée de location sans justification.

10.2 AUXSYMA se réserve le droit de résilier le présent contrat en cas de non-respect par le Client de ses obligations prises au titre dudit contrat et notamment en cas de :

- fausse déclaration quant à son identité,
- défaut de paiement aux échéances prévues de paiement,
- manquements graves et/ou répétés aux consignes d'utilisation de l'Equipement, de nature à nuire à l'intégrité, à la sécurité de l'Equipement ou des tiers.

11 - Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations du présent contrat n'entraînera l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la convention.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent contrat, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause équivalente.

12 – Droit applicable- Médiation

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher un arrangement à l'amiable. Si le désaccord est persistant, les tribunaux territorialement compétents seront saisis. Conformément à l'Article L 612-1 et suivants du code de la consommation, le client ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation auprès de l'organisme Atlantique Médiation CONSO

Maison de l'Avocat
5, mail du Front Populaire
44200 NANTES
consommation@atlantique-mediation.org

A défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents sont ceux désignés comme tel dans pareil cas par les textes en vigueur.

13- Données à caractère personnel

13-1 AUXSYMA s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie pour les besoins de l'exécution des prestations pourra être communiquée aux éventuels partenaires contractuels de AUXSYMA qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité. Le responsable du traitement est le responsable légal de la Société.

13-2 AUXSYMA ne traite ou n'utilise les données personnelles du Client que dans la mesure où cela est nécessaire pour le contacter, assurer le traitement de ses demandes, prospection commerciale, assurer l'exécution du contrat, la facturation, réaliser des études statistiques, respecter les obligations légales, etc.

Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder cinq années, sauf si :

- le Client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, AUXSYMA met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles du Client est strictement limité au personnel administratif, aux employés et préposés de AUXSYMA et, le cas échéant, aux sous-traitants et prestataires. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données personnelles qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, AUXSYMA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Toutefois, si AUXSYMA procède à la cession d'une activité ou d'actifs, auquel cas AUXSYMA pourra communiquer les données à caractère personnel du Client à l'acquéreur potentiel de cette activité ou de ces actifs. Si AUXSYMA ou toute partie de ses actifs fait l'objet d'une acquisition par un tiers, les données à caractère personnel détenues concernant ses Clients et liées à ces actifs sont l'un des actifs transférés. Le cas échéant, dans ce dernier cas, l'acquéreur qui agira comme le nouveau responsable du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant AUXSYMA.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Article 14 - Opposition au démarchage téléphonique

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site

<https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>.